

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 14 décembre 2010 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et une douzaine de contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|---------------------|----------------------------|
| Jean-Claude Carisse | - Travaux d'agrandissement |
| Gilles Gagnon | - Dérogation mineure |

10-12-478

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2010 et des séances spéciales tenues le 2, 16, 23 et 30 novembre
5. **Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois de décembre
 - 5.4 Acceptation des états financiers 2009 de l'O.M.H.
 - 5.5 Contrat – ajustement – conciergerie
 - 5.6 Politique de gestion contractuelle
 - 5.7 Cadeau de Noël
6. **Sécurité publique**
 - 6.1
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Ajouts au contrat de déneigement – secteur G
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Offre de service – Étude de faisabilité – gestion des boues septiques

- 8.2 Règlement – eau potable
- 9. **Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Projet de lotissement – lot 3 966 426 – Domaine Bellevue
 - 9.2 a) Demande à la C.P.T.A.Q. 1544, chemin Hammond – Lorne Dagenais
 - 9.3 Demande à la C.P.T.A.Q. – 1656, route 148 - William Twolan
 - 9.4 Lotissement – 290, route 366 Ouest – Annie Marengère
 - 9.5 Estimé des coûts de nettoyage – 124, chemin des Hirondelles
- 10. **Loisirs et culture**
 - 10.1 Renouvellement de contrat – David Massé – Sentier Pontiac
- 11. **Divers**
 - 11.1
- 12. **Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux; b); Rapport de la rencontre avec Waste Management du 24 novembre 2010
- 13. **Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de novembre 2010
- 14. **Période de questions**
- 15. **Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :
- 5.8 Avis de motion – Règlement #16-10 concernant l'adoption du budget pour l'année 2011
 - 5.9 Construction – centre communautaire – secteur Quyon
 - 9.2 Avis de motion – modifiant le règlement de zonage 177-01
 - 9.2 a) Modification à la résolution existante
 - 9.6 Camp B'Nai Brith – mise aux normes du système de traitement de l'eau potable existant
 - 9.7 Nettoyage – 1033, rue de Clarendon
 - 10.2 Sentiers motoneiges

Adoptée

10-12-479

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE ET CELUI DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LE 2, 16, 23 ET 30 NOVEMBRE 2010

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre et celui des séances spéciales tenues le 2, 16, 23 et 30 novembre 2010.

Adoptée

10-12-480

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **297 343,85 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 2 décembre 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Roger Larose vote contre la résolution pour le motif que les dépenses doivent être apportées au conseil avant de faire effectuer les travaux.

Adoptée sur division

10-12-481

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **498 074,33 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 3 décembre 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-12-482

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **10 926,80 \$** taxes incluses.

Adoptée

10-12-483

ÉTATS FINANCIERS 2009 - O.M.H.

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte le rapport des états financiers de l'O.M.H. déposé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Adoptée

Le conseiller Roger Larose quitte la table à 20h17.

10-12-484

CONTRAT CONCIERGERIE – AJUSTEMENT

CONSIDÉRANT l'agrandissement des bureaux municipaux;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QU'un ajustement de 500,00 \$/mois, soit 6 000,00 \$/année soit accordé au concierge pour le l'entretien des nouveaux bureaux à l'Hôtel de ville.

Adoptée

Le conseiller Roger Larose revient à la table à 20h20.

10-12-485

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT les dispositions du code municipal, article 938.1.2 qui stipule qu'il y a obligation par toutes les municipalités d'adopter une politique de gestion contractuelle avant le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la politique déposée par le directeur général;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac adopte la politique de gestion contractuelle telle que déposée par le directeur général.

Adoptée

10-12-486

CADEAU DE NOËL

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget jusqu'à un maximum de (30,00 \$) par employé, cols blancs et bleus, pour un cadeau de Noël.

N'ayant pas reçu de proposeur ni secondaire, elle est retirée de l'ordre du jour.

Retirée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le maire, Edward McCann à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil le règlement concernant l'adoption du budget pour l'année 2011.

10-12-487

CONSTRUCTION – CENTRE COMMUNAUTAIRE – SECTEUR QUYON

CONSIDÉRANT la demande de différents organismes et citoyens concernant la construction d'un centre communautaire multifonctionnel dans le secteur Quyon;

CONSIDÉRANT l'implication financière de différents partenaires;

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière au C.L.D. des Collines pour la production d'une étude de faisabilité pour la construction d'un centre communautaire multifonctionnel à Quyon.

Adoptée

10-12-488

AJOUTS AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – SECTEUR G

CONSIDÉRANT QUE le déneigement sur une distance de 570 m pour le chemin Fortin pour une somme de 4 033,88 \$, le déneigement sur une distance de 270 m pour le chemin Plante, pour une somme de 1 019,78 \$, pour le déneigement sur une distance de 387.78 m pour le chemin Seliner, pour une somme de 2 680,62 \$ et le déneigement sur une distance de 1280 m viennent se rajouter au contrat du secteur G, et ce jusqu'à la fin du terme finissant en 2013, et le déneigement sur une distance de 1280 m pour le chemin Asaret pour une somme de 9 058,53 \$ viennent se rajouter au contrat du secteur G, et ce jusqu'à la fin du terme finissant en 2013;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie la somme de 4 033,88 \$ pour le déneigement de 570 m sur le chemin Fortin, la somme de 1 191,78 \$ pour le déneigement de 270 m sur le chemin Plante, la somme de 2 680,62 \$ pour le déneigement de 387.78 m sur le chemin Seliner ainsi que la somme de 9 058,53 \$ pour le déneigement de 1 280 m sur le chemin Asaret, à M. Raymond Bélisle, et ce jusqu'à la fin du terme de son contrat finissant en 2013.

Adoptée

10-12-489

OFFRE DE SERVICE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – BOUES SEPTIQUES

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre de service de Teknika HBA pour l'étude de faisabilité pour le traitement des boues septiques au montant maximum de 8 400,00 \$, telle que présentée.

N'ayant pas reçu de proposeur ni de secondaire, la résolution est retirée

Retirée

10-12-490

**RÈGLEMENT No 15-10 - ABROGEANT LE RÈGLEMENT #14-10 -
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 541 135,00 \$ POUR LA
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU
POTABLE DANS LE VILLAGE DE QUYON »**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 30 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux pour la mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable dans le village de Quyon en utilisant la technologie de traitement de l'entreprise Dagua selon la soumission reçue de la firme d'ingénieurs conseil CIMA+, datée d'avril 2010 et jointe au présent règlement comme annexe I pour en faire partie intégrante ainsi que la soumission de Dagua datée du 13 octobre 2009 jointe au présent règlement comme annexe II pour en faire partie intégrante, pour un total de 4 541 135,00 \$, incluant les frais, taxes et imprévus, tel qu'il appert de la « feuille-résumé » des coûts préparée par monsieur Sylvain Bertrand, datée du 7 décembre 2010 et jointe en annexe III au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 4 541 135,00 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement une somme de 150 000,00 \$ provenant du fonds général.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 4 391 135 \$, sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe VII jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Terrain vacant	0.85
Immeuble résidentiel – chaque logement	1.0
Petit commerce	1.15
Gros commerce	1.7

ARTICLE 5 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute subvention ou contribution qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Plus particulièrement, le conseil affecte une somme de 2 562 206,00 \$ provenant des subventions dans le cadre du programme de la Taxe d'essence et contribution du Québec (T.E.C.Q.) et le programme PIQM tel que confirmés par le protocole d'entente intervenu entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité, signé le 3 août 2010 ainsi que la lettre du Ministre datée le 11 juin 2010, tous deux joints au présent règlement comme annexe IV, V pour en faire partie intégrante et la somme de 800 312,00 \$ provenant du même programme T.E.C.Q. pour 2006-2009, tel que confirmé par la lettre

du 3 mars 2009, jointe en annexe VI au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Le règlement 15-10 abroge et remplace le règlement 14-10.

ARTICLE 8 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

10-12-491

PROJET DE LOTISSEMENT – LOT : 3 966 426 – Domaine Bellevue

CONSIDÉRANT le document préparé par APA Experts-conseils;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU que le conseil accepte le plan projet de lotissement tel que préparé par l'arpenteur Michel Fortin sous ses minutes 20971 en date du 29 septembre 2010.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jim Coyle à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 177-01.

10-12-492

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1544, chemin Hammond – Lorne Dagenais

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 17-A, rang 4, Canton Onslow;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est propriétaire du lot voisin étant reconnu comme étant le lot 17A-3, rang 4, Canton Onslow où il opère un commerce de recyclage automobile;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire accroître son commerce de recyclage de véhicules et autres usages complémentaires ainsi qu'un centre de récupération de métaux;

CONSIDÉRANT QUE dans son futur plan d'urbanisme à être adopté, le conseil préconise l'exploitation agricole des terres;

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de règlement de zonage à être adopté, la zone où se situe la propriété de M. Dagenais demeurera exclusivement agricole;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à cet effet a été donné;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil reconnaît qu'il y a des préoccupations des résidents avoisinants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil ne supporte pas la demande du requérant ayant pour but l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 17-A, rang 4, Canton Onslow;

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-12-493

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1656, route 148 – William Twolan

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre qu'agricole sur le lot 3943083;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande du requérant ayant pour but l'utilisation autre qu'agricole du lot 2683794 afin d'y construire une résidence unifamiliale;

Le conseiller Dr Jean Amyotte vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-12-494

LOTISSEMENT – 290, route 366 Ouest – Annie Marengère

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 28A-16, rang 13, Canton Onslow dans le but de créer le lot 28A-16-3, rang 13, Canton Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant telle que présentée sur le plan préparé par l'arpenteur Claude Durocher sous ses minutes 22171 en date du 4 octobre 2010.

Adoptée

10-12-495

NETTOYAGE DU TERRAIN – 124 CHEMIN DES HIRONDELLES

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à demander des offres pour le nettoyage du terrain municipal situé au 124 chemin des Hirondelles et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Un budget maximal de 6 500,00 \$ est autorisé à ces fins.

Adoptée

10-12-496

CAMP B'NAI BRITH – MISE AUX NORMES DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE EXISTANT

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du MDDEP est requis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la réalisation des travaux prévus pour la mise aux normes.

Adoptée

10-12-497

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ – PROPRIÉTÉ SISE AU 1033, RUE DE CLARENDON

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité avise le nouveau propriétaire du 1033, rue de Clarendon qu'il devra entrer en contact avec nous dans les 60 jours afin de régulariser la situation de salubrité et sécurité de la propriété du 1033, rue de Clarendon.

Adoptée

10-12-498

PISTE CYCLABLE – CONTRAT – COORDINATION

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte de renouveler le contrat pour la coordination du sentier Pontiac (piste cyclable) avec la firme Conception Plein Air aux conditions énoncées dans l'offre de service.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux; b); Rapport de la rencontre avec Waste Management du 24 novembre 2010

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois de novembre 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10-12-499

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à _____ ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».